

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 14 décembre 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents membres.

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 006-374/16/CT

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération - Schéma multimodal des infrastructures routières

Avis du Conseil de Territoire

DPMOD 16/14982/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5218-7 I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du projet de délibération présenté ci-après :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Le Plan de Déplacements Urbains vise à doter le Territoire de Marseille Provence d'un Schéma multimodal d'infrastructures routières (SMIR).

Ainsi la stratégie fonctionnelle du schéma multimodal des infrastructures routières (SMIR) se base sur un réseau de Boulevards Urbains Multimodaux (BUM) à partir de la requalification de voies existantes et de la création de voies nouvelles, afin de répondre à des normes définies de qualité urbaine et de multimodalité et permettre le développement d'un réseau structurant de transports collectifs en site propre.

L'objectif du SMIR est d'aller vers une conception large de la voirie comme support de l'ensemble des modes de transport. Il devra permettre aux modes alternatifs de se développer de manière à réduire le

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 06 février 2017

volume de trafic routier à l'échelle de l'aire métropolitaine, ce qui permettra d'améliorer la fluidité de la circulation automobile.

La période prévisionnelle de réalisation du SMIR : septembre 2016 – septembre 2017.

Une autorisation de programme relative à la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains a été approuvée par l'assemblée du conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole du 18 juillet 2014 (DTM 004-320/14/CC) n° AP 2014/00015.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 149 935 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
DREAL Convention Spécifique	25 %	37 484 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	75 %	112 451 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d’Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole.

Oùï le rapport si dessus,

Entendues les conclusions du rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Schéma Multimodal des Infrastructures routières ;
- Que le Conseil de Territoire de Marseille Provence doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 06 février 2017

Délibère

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur ce projet de délibération.

Présents	106
Représentés	38
Voix Pour	127
Voix Contre	0
Abstentions	17

Adoptée

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Jacques BESNAÏNOU Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER